

Regard d'experts : Etat des lieux des difficultés rencontrées par les entreprises deux ans après le début de la crise sanitaire

Par L'agence Delta

Dans cette période de crise qui, espérons-le, touche à sa fin, la situation reste compliquée pour de nombreuses entreprises. Nous avons interviewé Alexandra Bigot, Associée en Restructuring chez Latham & Watkins Paris afin qu'elle dresse un bilan pour les lecteurs du Figaro.

Contenu conçu et proposé par



La crise sanitaire a débuté depuis plus de deux ans maintenant. Quelle est la situation des entreprises françaises ? Le nombre de faillites est-il alarmant ?

Paradoxalement, le nombre de défaillances en France en 2021 est extrêmement bas, le plus bas depuis 35 ans et le plus faible de la zone euro.

Le nombre de faillites est-il le plus révélateur ou d'autres données vous semblent-elles plus pertinentes ?

Il en va de même du nombre d'emplois concernés par des procédures collectives. Alors qu'en 2019, environ 174 000 emplois étaient concernés par les défaillances d'entreprises, ils étaient moins de 100 000 en 2021.

Dans un tel contexte, la hausse de la prévention a-t-elle eu les effets escomptés ?

La hausse des procédures de prévention est en effet logique et s'explique par des dispositifs exceptionnellement protecteurs mis en place par le législateur pour apporter une réponse à la pandémie.

Malgré la crise sanitaire, qui affecte de nombreux secteurs de l'industrie, comment expliquer le nombre historiquement bas des faillites ?

Le faible nombre de défaillances est principalement dû au soutien massif de l'État et des banques françaises. Les entreprises ont bénéficié de plus de 200 milliards d'euros d'aides financières au titre des PGE, du fonds de solidarité et du chômage partiel.

L'adaptation continue du cadre juridique, avec l'adoption de nouveaux outils, a également permis d'accompagner les entreprises pendant la période la plus difficile.

Enfin, les taux particulièrement bas ont permis un afflux de liquidités sur les marchés, qui a bénéficié aux grandes entreprises.

Certains secteurs ne sont-ils pas plus impactés que d'autres ?

Trois types de secteurs particulièrement touchés par la crise peuvent être distingués :

- les secteurs qui se trouvaient déjà en difficulté et pour lesquels la pandémie a constitué le coup de grâce. Cela concerne par exemple les enseignes de textile ou certaines chaînes de restauration ;
- les secteurs directement impactés par les mesures de confinement : l'événementiel et le tourisme notamment ;
- les secteurs industriels impactés par l'effet seconde lame du Covid-19, confrontés à des difficultés d'approvisionnement et une hausse insoutenable de leurs coûts, comme l'automobile, le bâtiment, la métallurgie, le verre ou le papier.

Comment envisagez-vous l'avenir du restructuring ?

Et, plus précisément, comment envisagez-vous l'avenir de votre activité ?

Notre métier consiste à trouver une issue positive à des situations de crise. Que nous conseillions les entreprises, des actionnaires, des investisseurs ou des créanciers, l'objectif est identique : pérenniser l'activité et les emplois, recréer de la valeur, en utilisant de la manière la plus efficace les outils juridiques existants.

Fin 2021 a connu une réforme majeure du droit des entreprises en difficulté pour les grandes entreprises. Elle crée de nouvelles opportunités, conduit à de nouvelles stratégies, sujets sur lesquels notre équipe est impliquée depuis l'origine.

L'année 2022 va être une année cruciale pour certaines entreprises : deux tiers des PGE vont commencer à être remboursés et ce, alors que la hausse des coûts perdure et que les taux d'intérêts remontent.